

Grille d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs d'université

Validée par le Conseil académique - séance du 5 février 2019

Détail	Barème	Points
Bloc 1 : Recherche et pédagogie (plafonné à 75 points)		
Primes PEDR/PES	3 pts / prime	
Production de rang A	1 pt / item	-
Ouvrage de recherche de plus de 150 pages (auteur unique)	2 pts / ouvrage	-
Ouvrage de recherche de plus de 150 pages (co-auteur)	1 pt / ouvrage	-
Membre du comité éditorial d'une revue de rang A / coordination d'un ouvrage scientifique	2 pts / comité éditorial	-
Porteur d'un projet ANR/PCRD	4 pts / projet	-
Porteur d'un projet PO/CPER/Ministère	2 pts / projet	-
Porteur de projet autre que ANR/PCRD/PO/CPER/Ministère	0,5 pt / projet	-
Coordinateur du comité d'organisation ou du comité scientifique d'un colloque international	2 pts / colloque	-
Coordinateur du comité d'organisation ou du comité scientifique d'un colloque national	1 pt / colloque	-
Direction de thèses soutenues à l'UA(G)	2 pts / thèse soutenue	-
Co-direction de thèses soutenues à l'UA(G) (à partir de 30% de taux de co-direction)	1 pt / thèse soutenue	-
Garant/parrain d'HDR soutenues à l'UA(G)	0,25 pt / HDR soutenue	-
Encadrement de mémoires/stages de M2 soutenus à l'UA(G)	0,5 pt / mémoire ou stage soutenu	-
Rapporteur pour une thèse ou une HDR soutenue dans un autre établissement que l'UA	0,5 pt / rapport	-
Ouvrage pédagogique de plus de 100 pages (auteur unique)	2 pts / ouvrage	-
Ouvrage pédagogique de plus de 100 pages (co-auteur)	1 pt / ouvrage	-
		-
TOTAL bloc 1		
TOTAL bloc 1 plafonné		0,00
Bloc 2 : Responsabilités collectives (plafonné à 75 points)		
Président de l'UA(G)	8 pts / an	
Vice-président de l'UA(G) statutaire (CA, PUR, CR, CFVU, CS, CEVU)	4 pts / an	
Vice-président délégué ou directeur de cabinet	3 pts / an	
Président de la commission de discipline de l'UA(G)	1 pt / an	
Directeur de composante / service commun/institut de l'UA(G)	2 pts / an	
Directeur d'école doctorale de l'UA(G)	2 pts / an	
Directeur de laboratoire rattaché à l'UA(G)	2 pts / an	
Directeur d'un département, d'une section de l'UA(G)	1 pt / an	
Directeur d'une structure fédérative de l'UA(G)	1 pt / an	
Chargé de mission du Président de l'UA(G)	2 pts / charge de mission	
Responsable d'une sous-équipe d'EA ou d'UMR de l'UA(G)	1 pt / an	
Mandat électif au CAC, CA, CS, CEVU	1 pt / an / mandat	
TOTAL bloc 2		0,00
TOTAL bloc 2 plafonné		
Bloc 3 : Ancienneté		
Ancienneté en tant que MCF/CR à l'UA(G) y compris ex IUFM	0,5 pt / an	
Ancienneté en tant que PR2C/DR à l'UA(G) y compris ex IUFM	1 pt / an	
Ancienneté en tant que PR1C à l'UA(G) y compris ex IUFM	1,5 pt / an	
Ancienneté en tant que PREX à l'UA(G) y compris ex IUFM	2 pts / an	
Ancienneté en tant que MCF/CR hors UA(G)	0,25 pt / an	
Ancienneté en tant que PR2C/DR hors UA(G)	0,5 pt / an	
Ancienneté en tant que PR1C hors UA(G)	0,75 pt / an	
Ancienneté en tant que PREX hors UA(G)	1 pt / an	
TOTAL bloc 3		0,00
TOTAL = total bloc 1 plafonné + 2xtotal bloc 2 plafonné + total bloc 3		0,00